# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

# Communauté de communes Ambert Livradois Forez DECISION n°2024-52

# Tarifs enseignement musical à partir de septembre 2024 et suivants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Communauté l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment celles de fixer les tarifs (...) d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Cette délégation s'applique après présentation en Bureau Communautaire :

- aux spectacles et animations ;
- aux services à la population et aux associations (reprographie, locations de salles, transport, services à la personne...)
- aux meubles en lien avec la valorisation et la prévention des déchets ;

La gratuité ne peut être décidée que par le Conseil de Communauté

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour les élèves de l'enseignement musical pour l'année 2024-2025 et les tarifs des instruments de location pour les élèves débutants du service enseignement musical,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire, en date du 5 juin 2024,

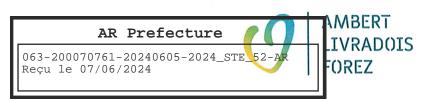
M. le Président de la communauté de communes,

#### **DECIDE**

#### Article 1: de fixer les tarifs suivants:

Tarifs éveil musical	
QF 1 (0 à 550)	99,00 €
QF 2 (551 à800)	117,00 €
QF 3 (801 à 1000)	135,00 €
QF 4 (1001 à 1250)	150,00 €
QF 5 (> à 1250 et NC)	168,00 €

Tarifs cours instruments	Enfants	Adultes
QF 1 (0 à 550)	150,00 €	282,00 €
QF 2 (551 à800)	183,00 €	339,00 €
QF 3 (801 à 1000)	216,00 €	399,00 €
QF 4 (1001 à 1250)	246,00 €	453,00 €
QF 5 (> à 1250 et NC)	279,00 €	510,00 €



Tarifs atelier (si pas de cours d'instruments)	Enfants	Adultes
QF 1 (0 à 550)	96,00 €	150,00 €
QF 2 (551 à800)	117,00 €	180,00 €
QF 3 (801 à 1000)	138,00 €	216,00 €
QF 4 (1001 à 1250)	156,00 €	246,00 €
QF 5 (> à 1250 et NC)	177,00 €	279,00 €

Tarif des Interventions Musicales en Milieu Scolaire : 60 € par heure

## Tarif de location par trimestre des instruments de musique mis à disposition des élèves débutants

- 30 € pour les flûtes et les batteries
- 50 € pour les accordéons,
- 15 € pour les guitares et les djembés.

### <u>Article 2</u>: de proposer les remises suivantes:

- Application de 10% si deux inscrits d'un même foyer,
- Application de -20% à compter de trois inscrits par foyer,
- Application de -20% sur le deuxième instrument pratiqué.
- Personnes extérieures à ALF : Application du tarif le plus élevé (QF 5) à l'exception des ateliers facturés en fonction du quotient familial.

<u>Article 3</u>: Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert spécialement à cet effet. Un extrait sera affiché à la porte de la communauté de communes Ambert Livradois Forez. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Ambert, le 5 juin 2024 Le Président, Daniel Forestier